

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

05

2024

52

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 juin 2024
Convocation du : 06 juin 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Demande de subvention auprès du Département au titre de sa politique d'aménagement du territoire pour les travaux de l'ancienne église Saint-Julien

Présents : Caroline Terrier, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Catherine Barcellino.

Représentés :

Sergio Mancini a donné procuration à Caroline Terrier
Lionel Chevrolat a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie Brelot a donné procuration à Philippe Maillez
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Patrick Tholon
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents :

Gilbert Debard, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de séance :

Valérie Berger

Le rapporteur rappelle que la commune souhaite entamer des travaux sur l'ancienne Eglise St Julien.

Cette ancienne église, désacralisée, est un monument important de Beynost. Anciennement réhabilitée en salle des fêtes, aujourd'hui ce patrimoine n'est plus utilisé. Il est donc souhaité de pouvoir valoriser ce bâtiment en gardant son architecture et d'en faire un lieu de rencontre pour les Beynolans.

Ainsi, cette ancienne Eglise va faire l'objet de travaux pour la transformer en halle ouverte sur un pan de sa façade tout en conservant le clocher. Une mise en valeur de la bâtisse est prévue par un travail de nettoyage du ciment en façade qui recouvre les anciennes pierres.

La faisabilité du projet a été validé par un cabinet d'architecture. Un projet d'esquisse est en cours d'élaboration.

| SOURCES | MONTANT HT | TAUX |
|---|---------------------|-------------|
| Fonds propres – Autofinancement | 378 000,00 € | 70% |
| Subvention – Département – Bâti non protégé | 162 000,00 € | 30% |
| TOTAL | 540 000,00 € | 100% |

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOPTE les opérations et les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Maire de Beynost